

COMPTE - RENDU DE LA SEANCE

DU

CONSEIL MUNICIPAL

En date du 18 Juin 2020

Présents :

Mesdames : Marie-christine BINET, Patricia DEBBAH, Stéphanie DOLIE, Gisèle DUBARRY, Cécile FERBER LEVÊQUE, Patricia LAVIGNE, et Laure TAPIE .

Messieurs : Jacky CHAUVEAU, Jean-claude ELEUSIPPE, Maurice GUILLAUME, Romain Médus, Pierre LASPALLES , Dominique RICHARD et Patrick SOUBIES.

Pouvoirs :

Absents excusés :

Madame Mme Emilie Borgella a donné pouvoir de vote à Mme DUBARRY

Secrétaire de séance : Mme Laure TAPIE.

- Lecture du précédent conseil municipal du /04/2020.

– ORDRE DU JOUR :

- 1 – Adoption du Règlement intérieur.**
- 2 _ Délégation du Conseil Municipal au Maire.**
- 3 _ Indemnités de fonction des élus.**
- 4 _ Désignation des conseillers municipaux dans les commissions communales.**
- 5 _ Désignation des représentants du Conseil municipal dans les syndicats intercommunaux**
- 6 _ Ajustement du produit fiscal 2020**
- 7 _ Personnel : Renouvellement du contrat PEC**
- 8 _ Prix coupe affouagère de chablis suite tempête.**

QUESTIONS DIVERSES.

1 - Adoption du Règlement intérieur.

Mme le Maire présente le règlement intérieur à l'assemblée.

Mr Maurice GUILLAUME intervient en demandant à Mme le Maire s'il était possible de rallonger le délai initialement prévu à 3 jours ,pour convoquer le conseil municipal.

Mme le Maire rappelle que ce délai légal est de 3 jours minimum, mais que dans la mesure du possible, elle essaierait de prendre des dispositions pour l'allonger.

VOTE : Unanimité

2 - Délégation du Conseil Municipal au Maire.

Mme le maire fait la lecture du document des délégations (annexe jointe)

Mr Jacky CHAUVEAU interroge même le Maire sur l'article 5 et notamment la durée de 12 ans.

Après discussions du conseil, il est décidé de supprimer l'article 5.

VOTE : Unanimité

3 - Indemnités de fonction des élus.

Mme le Maire présente le projet de rémunération des élus :

51.6 % pour Mme le Maire

19.8 % Pour le 1^{er} adjoint

15 % pour les 3 autres adjoints

M Jacky CHAUVEAU s'étonne de la différence faite entre le 1er adjoint et les autres adjoints et de la rémunération du Maire.

Mme le Maire précise que la charge de travail demandé au 1er adjoint, qui peut être amené à remplacer le Maire, justifie cette différence ; et que, en ce qui la concerne une partie de son indemnité couvre le temps partiel pris pour honorer sa fonction.

M Maurice GUILLAUME demande à lire et inclure au compte rendu une motion spéciale (cf. annexe jointe)

VOTE : 2 contre : Cécile FERBER, Maurice GUILLAUME

1 abstention : Jacky CHAUVEAU

12 Pour

4 – Désignation des conseillers municipaux dans les commissions communales.

Cf. annexe jointes

VOTE : Unanimité

5 – Désignation des représentants du Conseil municipal dans les syndicats intercommunaux

Cf. annexe jointes

M Maurice GUILLAUME demande s'il est possible d'envisager qu'une commission communale CCHB soit mis en place pour préparer et accompagner les élus désignés dans la prise de décisions et votes pris au sein de la CCHB.

Mme le Maire répond que cela reste envisageable mais que les délais souvent très courts de remise des informations et documents par la CCHB peut rendre difficile la mise en œuvre d'une telle commission.

Mme le maire fait ensuite lecture de la commission des impôts

24 personnes sont désignées dont 8 élus, c'est ensuite la préfecture qui fera le choix de 12 représentants.

Cf. annexe jointe

VOTE : Unanimité

6 - Ajustement du produit fiscal 2020

Mme le Maire fait lecture de l'obligation de geler le taux de la taxe d'habitation par la loi.

Elle propose ensuite le maintien des taux existant sur les bâtis et non bâtis avec respectivement 12.94 % pour les bâtis et 41.41 % pour le non bâtis.

VOTE : Unanimité

7 – Personnel : Renouvellement du contrat PEC

Mme le Maire explique que M Didier CASIMIR termine son contrat PEC. Il est possible de le renouveler pour 1 an à 21 h avec 40 % pris à la charge de pôle emploi.

VOTE : Unanimité

8 - Prix coupe affouagère de chablis suite tempête.

Mme le Maire fait lecture des dispositions prévues pour une coupe de bois de 25 lots de 6 m3 à 35 € le lot. Le délai d'exploitation étant fixé au 31/12/2022.

Désignation de 2 garants : M Patrick SOUBIES et M Jean-claude ELEUSIPPE

VOTE : Unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Mme le Maire nous fait part du souhait de Mr Denis COURADE de quitter son emploi aux ateliers de la commune. Elle rappelle qu'une formation lui avait été accordée, financé par la commune avec un engagement contractuel de rester 27 mois minimum dans son poste à la fin de cette formation. Des négociations sont en cours pour trouver une issue à cette demande.
- Mme le Maire informe le conseil qu'une étude est en cours pour solliciter un prêt d'investissement de 300 KE sur 10 ans. La commune a autofinancé beaucoup de travaux notamment pour la mairie et la voirie en attente le versement des subventions, elle se trouve donc à cours de trésorerie. 2 banques ont été sollicitées à ce jour, le Crédit agricole et la Caisse d'Epargne. La mairie attend les propositions de financements.
- Mme Cécile FERBER interroge Mme le Maire sur les dispositions prises concernant le COVID 19 et la mise à disposition des espaces communaux (salle des fêtes, Parc et maison Dauphole, ...). Mme le Maire répond que les événements privés sont maintenus et concernant les événements publics, ils ne sont pas possibles pour l'instant suite aux dispositions et protocole sanitaire en vigueur actuellement.
- Mme Patricia DEBBAH informe le conseil que des Gerdoises ont confectionné des masques pendant le confinement et les ont offerts à la commune, elle propose qu'un geste de remerciement leur soit fait.

La séance est levée à 21h15



Le secrétaire de séance

Laure TAPIE

Les élus sont indemnisés pour le travail effectué par un budget communal limité.

L'état plafonne les indemnités des élus et c'est le conseil municipal qui propose le montant de ces indemnités.

Par décision du conseil municipal, les indemnités des élus étaient en 2019 de **36 000 €/an** :

(1672.44 € brut/mois pour Mme le Maire et 449.22 € brut/mois pour chacun des 3 adjoints.)

À partir de 2020, Madame le Maire propose d'augmenter les indemnités des élus au montant de **54 300 €/an** :

(2006.93€ brut/mois pour Mme le Maire (au plafond), 770.10 € brut/mois pour le premier adjoint (au plafond) et 583.30 € brut/mois pour chacun des trois autres adjoints.)

Une telle augmentation de **18 300 €/an (+ 50 %)** grèverait beaucoup le budget communal.

Le budget communal doit également financer d'autres actions, notamment le soutien aux associations.

C'est pour cette raison, que pour laisser quelques ressources au budget communal et en tout respect pour le travail effectué par les élus, nous appelons le conseil municipal à modérer la dépense d'indemnités aux élus, par exemple en la limitant au niveau de 2019.

Cécile FERBER

Maurice GUILLAUME